



Union Départementale CFE-CGC de l'Aveyron
Résidence Europa
18, avenue Jean Monnet 12000 Rodez
09 73 16 58 39
ud12@cfecgc.fr

Rodez, le 30 mai 2015

Médecine du Travail : le salarié privé de bouée de secours

Mise sous anesthésie générale annoncée des 5207 médecins du travail en France, ou comment se débarrasser de ces gêneurs témoins de la souffrance du monde du travail, de la détresse et du désengagement des salariés

Le rapport Issindou, Fantoni présenté aux partenaires sociaux le 28 mai supprime la visite avec le médecin et la possibilité qu'avait le médecin du travail d'imposer à l'employeur un aménagement de poste pour un salarié présentant une pathologie physique ou mentale.

Certes le service de santé Canada dry va subsister avec des entretiens d'embauche et un suivi fait par du personnel infirmier qui n'est pas apte à prendre une décision (puisqu'il est sous la responsabilité du médecin).

Prenons par exemple un manager en phase de stress aigu, voire de pré burn-out, il sortira de ce rendez-vous infirmier avec une attestation de suivi par le Service de santé au travail .Cet entretien en aucun cas ne remplacera l'œil expert du médecin (qui lui saura faire le diagnostic différentiel). Si l'infirmière passe la main au médecin du travail : celui-ci aura d'après ce texte un choix binaire : une préconisation du médecin du travail pour soulager sa charge de travail. « Préconisations », qui restera un vœu pieux pour 95% des entreprises, ou une inaptitude au travail ! Plus de possibilités d'aménagement de poste par le médecin ! Tour de passe-passe : Comment se débarrasser de ce gêneur sous prétexte de simplification administrative !

La CFE-CGC attire l'attention des pouvoirs publics : le médecin du travail est le seul écoutant dans les TPE PME, le seul professionnel lié par le secret professionnel ayant à ce jour la possibilité d'aménager un poste de travail pour qu'il devienne moins pénible pour le salarié. Supprimer la rencontre entre lui et le salarié, c'est laisser le salarié sans bouée de secours.

Et le paradoxe, c'est que cette mort programmée va avoir lieu au moment où le débat sociétal porte sur la prévention et la réparation du burn-out avec vous en serez d'accord le médecin du travail comme pilier central !

Jacques Douziech
Pdt UD CFE-CGC 12